

B

A

A



Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL CHARGÉ DE LA JEUNESSE,

Vu le décret n° 87-716 du 28 août 1987 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2007 fixant les modalités d'organisation des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs ;

Vu la délibération du jury en date du : 27/04/2011

DÉLIVRE

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs

À



Monsieur Cyril NICARD

Né(e) le :25 mars 1991

à: Pessac (33)



BREVET N°:

QUALIFICATION OBTENUE:

Nº :

à BRUGES

BA 033 11 10601

Pour le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports

Le directeur départemental

Nicolas MARTY